



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29 JUIN 2017

XAVIER BETTEL AU 20^E ANNIVERSAIRE DE L'ILR

Le 29 juin au soir, le Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel assistera au 20^e anniversaire de l'Institut Luxembourgeois de Régulation qui se tiendra au Centre culturel 'Schéiss'. Tout au long de la semaine, l'ILR a abordé un sujet par jour pour décrire les différentes missions de l'ILR et le rôle des services dont il dispose.

Les festivités débiteront avec le discours du directeur, Luc Tapella. Le directeur profitera de l'occasion pour tirer le bilan sur les 20 ans d'existence de l'ILR. Créé en 1997 sous le nom d'Institut Luxembourgeois des Télécommunications (ILT), le régulateur luxembourgeois a en effet acquis une expérience notable dans la régulation des marchés, ceci dans le but de favoriser un marché concurrentiel et ouvert.

Le discours du directeur sera suivi par celui du Premier ministre et ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel. Lors de son allocution, le Premier ministre fera le point sur les activités réalisées par l'ILR ainsi que sur les missions à venir pour ainsi davantage soutenir l'économie luxembourgeoise.

Le 20^e anniversaire de l'ILR était une occasion aussi pour décrire, durant les jours qui précèdent les festivités, les diverses missions de l'ILR. Dans ce contexte, l'ILR a abordé chaque jour un secteur en particulier : à commencer par le secteur des communications électroniques et le service des fréquences radioélectriques, suivi ensuite par le secteur des services postaux et de l'énergie.

Notons finalement que l'Institut a été créé en 1997 dans le cadre de la libéralisation du marché des télécommunications. En 2000, l'ILT devient l'ILR en conséquence des attributions élargies à la régulation des marchés de l'électricité et des services postaux.

L'ILR agit aujourd'hui dans l'intérêt du consommateur et assure le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable. Sous forme d'établissement public, il assume la régulation et la supervision des secteurs économiques suivants : communications électroniques; électricité, gaz naturel; services postaux; le marché ferroviaire et les redevances aéroportuaires. L'Institut prend aussi en charge la gestion et la coordination du spectre des fréquences radioélectriques. Il a, entre autres, un pouvoir règlementaire dans les secteurs qu'il supervise. Si Par ailleurs, l'Institut a le pouvoir d'imposer des sanctions administratives à l'encontre de sociétés ne se conformant pas à la législation en vigueur.

Bon à savoir

Les différents sujets traités dans le cadre du 20^e anniversaire de l'ILR peuvent être consultés sur <https://anniversaire.ilr.lu>

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.